



Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 JUIN 2026

A la suite d'une convocation du mercredi 17 juin 2026, les membres du Comité syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le mardi 23 juin 2026 à 17h sous la présidence de Monsieur Gilles BIGNON, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : 31

Mesdames, Messieurs Gilles BIGNON, Christian CLEMENT, Bernard BORDÉ, Mireille CINQUALBRE, Bernard CLAVE, Roselyne DA SOLLER, Cyrille DALSTEIN, Éric FEDERSPIEL, Guy FENRICH, Freddy LITTY, Christiane MULLER, Laurent MULLER, Christiane HECKEL, Jean-Claude HEHN, Etienne HOFFERT, Orhan KARA, Jonathan LEIDNER-WALDECK, Jacky RIEGER, Barbara SCHICKNER, Dominique SCHOULLER, Océane SIMON, Laurent SLAVIK, Gérard THIEL, Pierre THIL, Bernard TREUVELOT, Emmanuel VATRIN, Marc ZINGRAFF.

Dont représentés par son suppléant :

Messieurs Daniel CLEMENT est représenté par Pascal TARILLON, Germain DERUDDER est représenté par Gaetano CIGNA, Ginette MAGRAS est représentée par Aurore SCHUTZ, Christophe MULLER est représenté par Didier BLAISE.

✓ Excusés ayant donné procuration : 2

Messieurs. Christian SCHWALBACH a donné procuration à Gilles BIGNON, Claude BARBIAN a donné procuration à Éric FEDERSPIEL.

✓ Excusé : 22

Mesdames, Messieurs Jean-François AMMER, Suzanne BUSDON, Alexandre CASSARO, Salvatore COSCARELLA, Salvatore FIORETTO, Roland GLODEN, Marie-France GUERRIERO, Jean-Philippe HANRIOT-FEY, Laurent MENIERE, Kevin PFEFFER, Jean-Marc HOELLINGER, Constant KIEFFER, Sylvia PIESTA, Pascal ROETSCH, Philippe SCHUTZ, Serge STEBLER, Sébastien THISSE, Jean-Paul TINNES, Jean-Marc WAGNER, Gabriel WEBER, Romuald YAHIAOUI, Christian ZWIEBEL.

14. RESSOURCES HUMAINES

OBJET : CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant.

Le Comité syndical est compétent pour fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services et pour modifier le tableau des effectifs.

Le SYDEME, en sa qualité d'établissement public à caractère administratif (SPA), est tenu de proposer un contrat de droit public aux salariés titulaires d'un contrat de droit privé, conformément aux dispositions de l'article L.1224-3 du Code du travail. Ces contrats doivent reprendre les clauses substantielles des contrats de travail en cours.

Afin de permettre cette requalification des contrats de droit privé en contrats de droit public, il est nécessaire de créer les emplois permanents correspondants au tableau des effectifs, selon la liste annexée à la présente délibération.

Les emplois ainsi créés seront rémunérés conformément aux grilles indiciaires applicables aux cadres d'emplois, grades et échelons correspondants.

Après avoir entendu l'exposé de Gilles BIGNON, Président,

Le Comité syndical délibère par :

33 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Et décide

➤ De créer les postes selon le tableau ci-après et rémunérés selon la grille afférente aux grades et aux échelons correspondants, à compter du 24 juin 2026 :

Effectifs	Grades	Temps de travail
4	Attaché territorial	TC
		TC
		TC
		TC
2	Ingénieur territorial	TC
		TC
2	Rédacteur principal 1ère classe	TC
		TC
4	Rédacteur principal 2ème classe	TC
		TC
		TC
		TC
1	Rédacteur principal 2ème classe	TNC (68,57%)
3	Technicien principal 1ère classe	TC
		TC
		TC
1	Technicien principal 2ème classe	TC
3	Technicien territorial	TC
		TC
		TC
15	Agent de maîtrise principal	TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
3	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC
		TC
		TC
3	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC
		TC
		TC
2	Adjoint administratif	TC
		TC

21	Adjoint technique principal 1ère classe	TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
21	Adjoint technique principal 2ème classe	TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC

14	Adjoint technique territorial	TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
		TC
1	Adjoint technique territorial	TNC (80 %)

➤ Autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 23 juin 2026

Gilles BIGNON,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur général des services, Jean-Philippe SIEBERT :
Compte tenu de la publication de la délibération,
Et de la transmission en Sous-Préfecture le

10 JUL. 2026